



Messages importants de sécurité sanitaire adressés aux professionnels de santé sur les **médicaments**
: mise en place d'un
nouveau logo
pour
simplifier leur identification

A compter du 21 mai 2013, les entreprises pharmaceutiques mettent en place un nouveau dispositif d'envoi des lettres d'information aux professionnels de santé (médecins, pharmaciens, infirmières, kinésithérapeutes, sages-femmes...). Cette évolution, élaborée conjointement par l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) et les entreprises pharmaceutiques, s'inscrit dans le cadre du renforcement de la sécurité sanitaire des médicaments instauré par la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011.